

Initiatives ministérielles

force. Ce dernier pousse même l'outrecuidance jusqu'à forcer les provinces à faire mention du Transfert social canadien dans toutes les publicités et les documents concernant les services de santé offerts par les provinces. Et toute cette mise en scène ne vise qu'à couper sept milliards de dollars sur le dos des provinces au chapitre de l'établissement du Transfert social canadien.

Le projet de loi C-76 propose donc de pelleter le déficit fédéral dans la cour des provinces; le cadre législatif en matière de santé demeurant le même, tout ce que le fédéral transfère aux provinces, c'est son déficit.

Face aux pressions des provinces plus riches, le fédéral songe même sérieusement à répartir l'enveloppe de tous les principaux transferts aux provinces, à l'exception évidemment de la péréquation qui, de toute façon, sera diminuée sensiblement à partir de 1996-1997, selon la population plutôt que de tenir compte de l'indice de richesse des provinces, comme c'est le cas actuellement. Baser la répartition sur le critère de la population comme l'envisage le gouvernement fédéral, ferait supporter au Québec près de 42 p. 100 de toutes les coupures dans les transferts aux provinces en 1997-1998.

Le projet de loi C-76 propose même de nouvelles normes nationales en santé et pave la voie à de nouvelles normes à l'aide sociale et dans l'enseignement postsecondaire. Est-ce là le fédéralisme flexible dont se targue le gouvernement libéral?

L'enseignement est un secteur névralgique pour la population québécoise qui constitue une minorité distincte au Canada. Le fédéralisme centralisateur du premier ministre ne reconnaît pas cette réalité, c'est pourquoi de plus en plus de Québécois ne veulent pas faire partie d'un pays dont le gouvernement ne manifeste que si peu de sensibilité face à leur identité culturelle et face à leurs aspirations les plus légitimes.

Il y a une question que les Québécois se posent: la dette du gouvernement québécois est de 70 milliards de dollars et la part québécoise de la dette fédérale, ce que le gouvernement canadien a emprunté depuis 1972 au nom des Québécois, se situe par ailleurs aux environs de 126 milliards de dollars. L'endettement des Québécois au fédéral est donc de 45 p. 100 plus élevé qu'au provincial, bien que la dette du Québec demeure importante.

• (1810)

Les Québécois en sont donc venus à se demander comment un gouvernement fédéral aussi peu performant dans la gestion des dollars qu'eux-mêmes ont gagné à la sueur de leur front peut est-il encore vouloir dicter la conduite d'un gouvernement québécois qui est également plus proche d'eux culturellement?

En se désengageant du financement et en appliquant de nouvelles normes nationales aux provinces, le fédéral fera face dans quelques années à des provinces dont la base fiscale sera fortement affaiblie. Le rapport de force sera encore plus à l'avantage

du gouvernement central qui aura diminué largement ses charges financières et qui aura le loisir et la marge de manoeuvre pour légiférer encore plus dans les champs de juridiction des provinces.

Les journaux de la semaine dernière nous apprenait que le sénateur indépendant, Jean-Claude Rivest, et l'ancien ministre québécois de la Santé, M. Claude Forget, craignaient un coup de force fiscal d'Ottawa après un non au référendum québécois. Mon collègue de Trois-Rivières en a parlé plus tôt avec éloquence.

MM. Rivest et Forget, qui sont «bien branchés dans les milieux fédéraux» selon *Le journal de Montréal* du 30 mars dernier, n'ont pas à s'inquiéter. Le fédéral a déjà, avec ce projet de loi C-76 et le Budget du 27 février dernier, amorcé son coup de force fiscal contre le Québec, même si le référendum québécois n'a pas encore eu lieu.

Ni dans le Budget du ministre des Finances ni dans le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui, il n'y a rien sur la fiscalité, surtout la fiscalité des familles et la fiscalité des jeunes ménages qui seuls pourraient relancer la consommation et l'activité économique et redonner un peu d'oxygène aux provinces qui pourraient intervenir plus librement et plus énergiquement sur leur territoire et dans leur champ de juridiction en impliquant les intervenants du milieu.

Le fédéralisme centralisateur pratiqué par les libéraux annihile toute tentative de décentralisation vers les provinces et nous devons donc rejeter fortement ce projet de loi C-76.

[Traduction]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole pour commenter l'amendement du Bloc. Son objectif est de retarder la mise en oeuvre du budget de six mois. Je suis certain que cet amendement cache des motifs politiques. Je suppose que les bloquistes essaient de redonner un peu de crédibilité à leur programme souverainiste qui est en perte de vitesse. Je ne vois aucune autre raison de proposer un tel amendement.

Toutefois, j'aimerais suggérer que le gouvernement renvoie la mise en oeuvre de ce budget aux calendes grecques. Ce n'est pas le budget qu'avaient demandé les Canadiens. Il y a un instant, la députée de Halifax a dit qu'à son avis les Canadiens de l'Est étaient plus intelligents que leurs concitoyens de l'Ouest. Permettez-moi de mentionner que dans l'Ouest, il y a beaucoup de Canadiens qui ont d'excellentes idées, pleines de bon sens, pour assainir les finances publiques et réformer cette Chambre.

J'aimerais paraphraser un passage d'un discours prononcé par Mackenzie King en cette enceinte, en 1935. Ses propos s'appliquent, je pense, à la situation dans laquelle se trouve le Canada à l'heure actuelle. Il a dit que «lorsqu'un pays perdait le contrôle de sa devise et du crédit, toute mention de démocratie dans ce